

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juin 2018

CP2018\_06\_32  
id. 3990

*L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

### RÉHABILITATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

#### AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Le Département par délibération de l'Assemblée du 18 octobre 2017 a engagé l'opération de réhabilitation et d'extension des archives départementales. Cette opération se déroule en phases successives. La présente délibération concerne la passation des marchés publics relatifs à la phase de travaux prévus pour 2018.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (phase 2018) s'élève à 825 000 € TTC (687 500 € HT)

Le montant de l'opération ayant été estimé inférieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Cette consultation comportent plusieurs lots :

- Lot 1 : toiture zinguerie
- Lot 2 : menuiseries
- Lot 3 : gros œuvre maçonnerie couverture
- Lot 4 : peinture menuiserie bois
- Lot 5 : assainissement

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 11/04/2018 sur le site du BOAMP et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 07/05/2018 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte-tenu du montant de cette opération, la commission d'appel d'offres a été saisie simplement pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 18/05/2018, sur le fondement de l'analyse présentée, a donné un avis favorable pour chaque lot à l'attribution du marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Président demande à la commission permanente de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises pour les lots et les montants suivants :

Lot 1 – Toiture zinguerie	CMPGB	167 667,94
Lot 2- Menuiserie	BDF	152 964,00
Lot 3 – Gros œuvre maçonnerie couverture	CMPGB	64 278,65
Lot 4 – Peinture menuiseries bois	PSO	19 475,95

Lot 5 - Assainissement	Infructueux	
	TOTAL HT	404 386,54

Le lot 5 infructueux fait l'objet d'une nouvelle consultation.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des archives départementales avec les entreprises et selon les conditions susvisées pour un montant global de 404 386,54 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

P : 13

C : /

A : 4

Absents : 2

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC